



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Eurodisney

Question écrite n° 11429

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur les graves difficultés financières que connaît Euro-Disneyland. Cette entreprise installée à Marne-la-Vallée est filiale de la société américaine The Walt Disney Company qui a négocié l'installation de son parc d'attraction à des conditions particulièrement favorables. L'État et les collectivités locales ont engagé des dépenses d'aménagement public s'élevant à plusieurs milliards de francs tout en accordant à la société des faveurs exorbitantes du droit commun. Les banques, dont plusieurs sont françaises, ont investi 20 milliards de francs contre un apport de 1,2 milliard de TWDC. Pour l'exercice 1993, les pertes financières d'Euro-Disneyland ont atteint 5,3 milliards malgré un bénéfice d'exploitation de 300 millions de francs. Ces pertes proviennent, pour une large part, de remboursements anticipés en faveur de la maison mère. Aujourd'hui, après avoir licencié plus de 3 000 salariés sur près de 11 000, Euro-Disneyland exerce un chantage auprès des banques et de l'État en menaçant de fermer le parc d'attractions. En conséquence, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour que l'activité et l'emploi soient préservés ainsi que les intérêts de la région et pour que TWDC prenne ses responsabilités auprès de sa filiale française sans que l'État ait à engager des dépenses supplémentaires.

Texte de la réponse

Pour redresser une situation dégradée en raison de l'accumulation de résultats déficitaires depuis 1992, le groupe Eurodisney a opéré une restructuration financière qui a permis d'améliorer significativement le compte d'exploitation, l'équilibre étant prévu en 1996. L'activité a donc été préservée, de même d'ailleurs que l'emploi. De 1992 à 1993, l'évolution des emplois chez Eurodisney a été caractérisée par la stabilité globale du volume des emplois et par l'émergence progressive d'un effectif permanent. Au 31 décembre 1993, Eurodisney employait 11 131 personnes, contre 11 300 un an plus tôt. Sur l'année entière, l'effectif mensuel moyen s'est situé à 12 582 personnes en 1993, contre 12 331 en 1992. Les employés permanents présents toute l'année sont passés de 2 708 à 7 769 ; 81 p. 100 des salariés habitent en Seine-et-Marne ou dans les départements limitrophes et à Paris. Eurodisney emploie 4,7 p. 100 des salariés du secteur privé en Seine-et-Marne et 0,32 p. 100 au niveau de l'Île-de-France. Pour les seules branches de l'hôtellerie et des loisirs, ces pourcentages passent de 52,8 p. 100 en Seine-et-Marne et à 4,3 p. 100 en Île-de-France.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11429

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 849

Réponse publiée le : 9 janvier 1995, page 193